

Comment créer une école Montessori ? Quelles sont les étapes et démarches pour ouvrir une école alternative Montessori ? Quels sont les principaux obstacles à contourner ?

En France comme dans les autres pays européens, la pédagogie Montessori a le vent en poupe. La méthode Montessori offre en effet une alternative à l'enseignement traditionnel souvent accusé de ne pas respecter la nature et les rythmes de l'enfant, ce qui semble être source de stress et de frustration.

Dans la pédagogie Montessori, l'adulte se met à la disposition de l'enfant, **ce dernier devant apprendre par lui-même et à son rythme** dans une logique d'autonomie et de confiance. Il n'y a pas d'évaluation ni de classement.

Les écoles Montessori prévoient une approche progressive et durable des connaissances, d'abord par la **manipulation sensorielle** au travers d'activités et de matériels adaptés :

- l'enfant choisit ses activités,
- l'enseignant intervient le moins possible dans le travail de l'enfant,
- l'enfant progresse par lui-même.

Beaucoup d'écoles Montessori sont bilingues. Toutes proposent un projet pédagogique spécifique, dans un objectif d'épanouissement.

Créer une école Montessori demande beaucoup de temps et d'énergie et peut s'apparenter à la création d'une entreprise classique.

Voyons ce que cela implique.



Qu'est-ce qu'une école Montessori ?

En France, **environ 30 000 enfants** bénéficient d'un enseignement Montessori.

Avant toute chose, **une école Montessori est une école privée hors contrat**, donc non subventionnée par l'Etat.

C'est donc une école qui n'a pas signé d'accord de convention avec l'Etat : il n'y a pas d'obligation de respecter des horaires en particulier, ni le programme de l'Education nationale, même si elle doit toutefois délivrer un socle commun de connaissances et respecter certains critères : normes de sécurité et d'accessibilité des locaux, expérience du directeur de 5 ans minimum, protection de l'enfance...

Du fait de l'absence de convention et de subvention, les écoles Montessori sont payantes. Le coût pour les familles s'élève de **3000 € à 8000 € par an**.

Les limites des écoles Montessori.

Les écoles Montessori sont l'objet de certaines limites et critiques :

- elles sont coûteuses, donc loin d'être ouvertes à tous les enfants, ce qui introduit un paradoxe par rapport à l'esprit même de cette pédagogie,
- la qualité de l'enseignement est très variable d'une école à l'autre,
- les écoles Montessori sont souvent "pauvres" : elles disposent de moins de moyens que les écoles classiques,
- on compte beaucoup d'écoles Montessori pour les moins de 6 ans, mais moins d'écoles primaires et encore bien moins de collèges-lycées Montessori, ce qui fait que la plupart des enfants rejoignent le système scolaire classique, avec toutes les difficultés que cela comporte...

Face à ces obstacles, les écoles Montessori qui jouissent d'une bonne image sont celles qui font preuve d'**ingéniosité**, notamment dans la mobilisation de ressources inattendues.

Quelles ressources pour créer une école Montessori ?

De l'humain.

Une école Montessori vit par les gens qui la portent et la soutiennent. La capacité à mobiliser

un réseau, à communiquer, à fédérer, à manager, à faire avancer un projet fera la différence. Mais créer une école Montessori demande bien d'autres qualités : outre la passion des enfants et de l'éducation, de solides compétences en gestion et en organisation seront nécessaires.

A l'évidence, une seule personne ne peut pas porter à elle seule le projet de création d'une école Montessori. Il faudra imaginer une vraie répartition des rôles au sein d'un noyau dur de personnes ayant des aptitudes complémentaires tout en partageant la même vision.

Pensez aux ressources alternatives : bénévolat, chantiers participatifs, partenariats avec d'autres associations...

Du matériel et des locaux.

La pédagogie Montessori demande un matériel spécifique, adapté aux besoins des enfants en fonction de leur tranche d'âge. Par ailleurs, les locaux devront respecter **certaines normes d'accessibilité et de sécurité**. A noter qu'une commission de sécurité pourra visiter les locaux afin d'en vérifier la conformité par rapport à la réglementation.

Le matériel et les locaux peuvent représenter **des investissements très importants**. Il faudra donc trouver des solutions pour en limiter le poids, par exemple la récupération, l'achat d'occasion, ou encore la réutilisation de locaux d'écoles fermées.

L'idéal serait bien entendu de pouvoir disposer de locaux adaptés (système de chauffage performant, sanitaires aux normes...) **mis à disposition par la mairie à tarif préférentiel**. Cela est parfois plus facile à trouver en zone rurale qu'en zone urbaine.

De l'argent.

En l'absence de financement public des écoles Montessori, la question des ressources financières est fondamentale. **Plusieurs solutions sont envisageables** :

- l'appel aux dons,
- la recherche de subventions,
- l'emprunt,
- ou encore la mise en place d'une grille de frais scolaires modulés selon les revenus des parents.

Souvent source de stress, la question financière est bien entendu essentielle. Elle demande beaucoup de sang-froid et de rigueur.

Se mettre en mode projet.

Créer une école Montessori est un **projet de long terme**, qui peut se découper en trois grandes phases :

- la phase de réflexion et de conception,
- la phase de création concrète de l'école elle-même,
- et la phase de lancement, qui a lieu en septembre d'une année donnée.

Il sera nécessaire d'établir un **retroplanning précis du projet** afin de tenir l'engagement d'ouverture, sans risque de décevoir les parents. Il faudra anticiper les grandes étapes, les risques de retard (la déclaration d'activité prend à elle seule trois mois) et les éventuels points de blocage.

Sachez travailler en mode projet : mobilisez autour de vous, gérez les priorités, prévoyez des plans B, prenez de l'avance, demandez conseil.

Créer une école Montessori en 9 étapes.

1) Formez-vous.

Il existe de nombreuses formations à la pédagogie Montessori, différenciées selon les tranches d'âges, et agréées ou non par l'**association Montessori Internationale**. Renseignez-vous sur la qualité et le coût de ces formations.

2) Constituez votre équipe.

Rassemblez autour de vous les personnes prêtes à vous accompagner dans l'aventure : ce noyau dur, même très restreint, donnera la première impulsion concrète à votre projet.

3) Déterminez votre projet pédagogique.

Le projet pédagogique constitue le socle éducatif de l'école, le cadre autour duquel l'équipe, les intervenants mais aussi les parents et les enfants seront mobilisés.

Un projet éducatif clair permet de communiquer et de fédérer autour d'objectifs communs.

A vous de définir ce cadre : organisation de l'école, contenu des enseignements et des ateliers, horaires, thèmes (la paix, la nature, les animaux...), modes d'évaluation, etc.

4) Faites une étude de marché.

L'étude de marché ou "étude des besoins" constitue la base du projet. Si elle est bien faite, le projet aura des chances d'aboutir.

L'objectif de l'étude de marché est d'abord d'identifier **un nombre suffisant de parents** susceptibles de bien vouloir inscrire leurs enfants dans la future école, compte-tenu des tarifs proposés. L'étude de marché permet aussi de faire le point sur les attentes des familles, et introduit une réflexion sur la future "politique commerciale" de l'école : quels tarifs en fonction du niveau de revenu ? quelle mixité ? quel emplacement géographique ?

Pour réaliser votre étude de marché, **créez un questionnaire** et diffusez-le auprès des parents de votre secteur.

L'étude de marché permettra d'affiner le projet en le faisant coller à la réalité du terrain : **c'est un étape capitale !**

5) Recherchez les locaux.

Créer une école Montessori implique bien sûr de trouver des locaux adaptés et nécessitant le moins de travaux possibles... **Commencez par interroger les mairies autour de vous**. Faites venir des architectes et des artisans pour avoir des avis de professionnels et estimer le montant des travaux.

6) Rédigez votre plan d'affaires.

Le plan d'affaires, ou business plan, est un chiffrage du projet en vue d'évaluer sa viabilité.

Il faudra établir deux types de budget :

- **le budget de démarrage**, qui liste les besoins et les ressources nécessaires pour financer la création de l'école avant même que le premier enfant soit accueilli :
 - *besoins* : travaux, aménagements, achat du matériel et du mobilier*, trésorerie de départ...
 - *ressources* : dons, mécénat, apport personnel, emprunt...
- **le budget de fonctionnement**, qui liste les dépenses et les recettes au quotidien, une fois que l'école est lancée :
 - *dépenses* : eau, gaz, électricité, entretien, salaires, assurances, services extérieurs, fournitures...
 - *recettes* : adhésions, frais de scolarité, subventions récurrentes...

** Il faut compter environ 15 000 € de mobilier et de matériel pour l'équipement complet d'une école pour les 0 à 3 ans, environ 30 000 € pour les 3 à 6 ans, environ 27 000 € pour les 6 à 9 ans et 35 000 € pour les 9 à 12 ans.*

Etablir un plan d'affaires n'est pas en soi très compliqué. Il s'agira surtout ne pas oublier aucune dépense et d'arriver à établir un budget le plus proche possible de la réalité. **N'hésitez pas à demander plusieurs devis, à envisager différentes hypothèses.** Il faudra aussi déterminer votre **seuil de rentabilité**, c'est-à-dire le nombre d'enfants à partir duquel votre structure sera rentable, compte-tenu des tarifs annuels que vous souhaitez appliquer.

Cliquez ci-après pour télécharger notre trame de business plan Excel pour une école Montessori, gratuit et pré-complété : [Business plan école Montessori](#)

7) Trouvez les financements.

Une fois listés tous les **besoins de démarrage** pour créer votre école Montessori, il faudra voir la manière de les financer.

Plusieurs solutions peuvent être envisagées pour cela :

- l'apport personnel,
- les dons du public, qui peuvent être mobilisés par exemple à travers un événement ou une campagne de **crowdfunding**,
- le mécénat (entreprises, associations, fondations...),
- ou encore l'emprunt bancaire.

Rédigez un dossier suffisamment étayé pour convaincre vos financeurs : présentez votre vision, votre projet pédagogique, les résultats de votre étude de marché, vos soutiens déjà obtenus, votre équipe, vos atouts... Préparez vos documents de communication et faites une petite vidéo de présentation. Bref, montrez par tous les moyens que votre projet est sérieux !

8) Constituez l'équipe définitive.

Il s'agira de recruter les éducateurs et enseignants qui interviendront tous les jours dans votre école.

9) Déclarez votre école et enregistrez les inscriptions.

Normalement, vous avez commencé à communiquer autour de la création de votre école **au**

moment de l'étude de marché. Le public est donc déjà informé de votre projet. Vous avez peut-être même procédé à des pré-inscriptions, ce qui est une bonne chose. Une dernière opération de communication sera nécessaire à l'approche de l'ouverture, afin d'annoncer le lancement définitif de votre école.

Créer une école Montessori : la réglementation.

Pour ouvrir et diriger une école hors contrat, les conditions suivantes doivent être réunies :

- ne pas avoir fait l'objet de certaines condamnations ou interdictions,
- être français ou ressortissant européen (sauf dérogation),
- avoir au moins 21 ans,
- avoir exercé pendant au moins 5 ans au moins des fonctions de direction, d'enseignement ou de surveillance dans un établissement d'enseignement public ou privé en France ou en Europe (sauf dérogation),
- détenir un titre ou diplôme sanctionnant au moins deux années d'études après le baccalauréat.

Quel statut juridique pour créer une école Montessori ?

La plupart des écoles Montessori fonctionnent sous le statut non lucratif d'[association loi 1901](#), ce qui implique un mode de gouvernance dans lequel les parents d'élèves jouent un rôle dans le fonctionnement de la structure.

En fonction de la personnalité du dirigeant, de ses objectifs personnels et de sa vision propre, d'autres statuts juridiques peuvent être envisagés, par exemple **celui de la société** : SAS, SASU, ou encore SARL. La forme sociétale peut offrir plus de liberté au dirigeant, même si elle est moins fédératrice et moins ouverte aux sources de financement alternatives.

N'hésitez pas à commenter cet article ou à faire part de votre expérience de création d'école Montessori au bas de cette page !